

Règlement numéro 2024-R-311 concernant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à toute municipalité de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de fixer un tarif en fonction des bénéfices reçus en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement quant à la tarification des biens et des services il y a plusieurs années et que celui doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 2024-R-311 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots et les expressions suivants ont le sens qui suit et, lorsque le contexte l'exige, le singulier inclut le pluriel, et le masculin inclut le féminin et vice versa.

En dernier recours, les mots ou expressions non définis ont le sens du dictionnaire.

Année

Période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année.

Coût réel

Coût total des travaux réalisés ou des services rendus, ce qui inclut les coûts de main-d'œuvre, d'outillage, de matériel et de matériaux requis.

Dépôt

Somme d'argent remise à la Municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou d'une activité organisée par la Municipalité.

Non-résident

Toute personne physique ayant son domicile permanent dans une autre municipalité que Saint-Denis-sur-Richelieu.

OBNL (ou organisme accrédité)

Organisme accrédité par résolution du conseil municipal de la Municipalité.

Résident

Toute personne physique ayant son domicile permanent sur le territoire de la Municipalité.

Municipalité

Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

ARTICLE 3 TARIFS

- 3.1 Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 3.2 Les tarifs apparaissant à l'annexe A ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente au Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.
- 3.3 À moins d'indication contraire, tous les montants facturés en vertu du présent règlement sont payables en un seul versement et payable dans les 30 jours de l'émission de la facture. Des frais d'intérêt au taux de 10 % annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.
- 3.4 En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur, la disposition la plus restrictive s'applique.

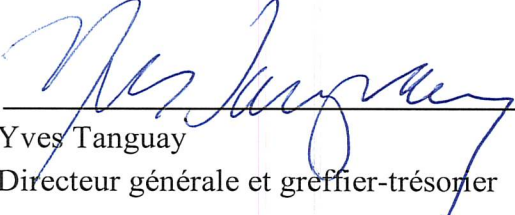
ARTICLE 4 ABROGATION ET PRÉSÉANCE

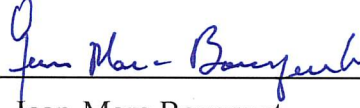
Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2000-R-052 concernant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et ses amendements ainsi que tout autre règlement adopté sur le même objet. Le présent règlement prévaut sur tous les tarifs compris dans un règlement en vigueur.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 15 janvier 2024.


Yves Tanguay
Directeur générale et greffier-trésorier


Jean-Marc Bousquet
Maire

Avis de motion :	27 décembre 2023
Dépôt du projet de règlement :	27 décembre 2023
Adoption du règlement :	15 janvier 2024
Avis public :	16 janvier 2024
Entrée en vigueur :	16 janvier 2024

Tarification						
		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Administration générale	Frais administratif	Frais d'administration		12%		
		Intérêts sur comptes en souffrance		10%		
		Épinglette de la Municipalité			10.00 \$	
		Jeux de carte			10.00 \$	
		Sac réutilisable			20.00 \$	
		Photocopie d'un document fourni par un citoyen (couleur ou noir et blanc)			0.50 \$	
		Photocopie pour OBNL			max 25 \$ / année	Les organismes ont droit a des impressions noir et blanc s'ils fournissent leur papier.
		Transmission d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page		Prix de base: 5 \$	
			Page additionnelle		Document attaché, par page: 0,50\$	
		Réception d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page		En fonction des frais de photocopie	
	Page additionnelle					
	Demande d'accès aux documents des organismes publics	Attestations (de vie, de résidence, etc.) assermentées			Gratuit	
		Authentification d'un document			Gratuit	
		Photocopie / page (couleur et noir et blanc)			0.47 \$	
		Copie d'un règlement municipal			0.47 \$ / page, max. 35\$	
		Rapport d'évènement ou d'accident			19.00 \$	
		Liste des contribuables			0.01 \$ / nom	
		Liste des électeurs			0.01 \$ / nom	
		Liste des organismes			gratuit	
		Plan général des rues			4.70 \$	
		Recherche verbale ou écrite du compte de taxes pour un contribuable			Gratuit	
		Copie d'un extrait du rôle d'évaluation pour institution ou agent immobilier pour privé			0.55 \$ / unité d'évaluation (prix pour tous)	
	Publicité au journal	Tarif résidant - Page entière	1 parution ¹		105.00 \$	¹ : sous réserve de disponibilité
			6 parutions ¹ - Sans modification		415.00 \$	
			6 parutions ¹ - Avec modification ²		747.00 \$	
			12 parutions - Sans modification		722.00 \$	
			12 parutions - Avec modification ²		1 300.00 \$	² : Les annonces modifiées doivent être envoyées à la responsable du journal avant le 25 du mois précédent la parution du journal sans quoi l'annonce du mois précédent sera réaffichée et aucun remboursement ne sera effectué.

Bien, service ou activité		Détails	Coût	Notes particulières
	Tarif résidant - 1/2 page	1 parution ¹	80.00 \$	
		6 parutions ¹ - Sans modification	310.00 \$	
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	558.00 \$	
		12 parutions - Sans modification	540.00 \$	
		12 parutions - Avec modification ²	972.00 \$	
	Tarif résidant - 1/4 page	1 parution ¹	55.00 \$	
		6 parutions ¹ - Sans modification	155.00 \$	
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	278.00 \$	
		12 parutions - Sans modification	270.00 \$	
		12 parutions - Avec modification ²	486.00 \$	
	Tarif résidant - Carte d'affaires	1 parution ¹	40.00 \$	
		6 parutions ¹ - Sans modification	81.00 \$	
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	145.00 \$	
		12 parutions - Sans modification	142.00 \$	
		12 parutions - Avec modification ²	255.00 \$	
	Tarif non résidant - Page entière	1 parution ¹	120.75 \$	
		6 parutions ¹ - Sans modification	477.25 \$	
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	859.05 \$	
		12 parutions - Sans modification	830.30 \$	
		12 parutions - Avec modification ²	1 494.55 \$	
Tarif non résidant - 1/2 page	1 parution ¹	92.00 \$		
	6 parutions ¹ - Sans modification	356.50 \$		
	6 parutions ¹ - Avec modification ²	641.70 \$		
	12 parutions - Sans modification	621.00 \$		
	12 parutions - Avec modification ²	1 117.80 \$		
Tarif non résidant - 1/4 page	1 parution ¹	63.25 \$		
	6 parutions ¹ - Sans modification	178.25 \$		
	6 parutions ¹ - Avec modification ²	320.85 \$		
	12 parutions - Sans modification	310.50 \$		

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Tarif non résident - Carte d'affaires		12 parutions - Avec modification ²	558.90 \$	
			1 parution ¹	46.00 \$	
			6 parutions ¹ - Sans modification	93.15 \$	
			6 parutions ¹ - Avec modification ²	167.70 \$	
			12 parutions - Sans modification	163.30 \$	
			12 parutions - Avec modification ²	293.95 \$	
	Bibliothèque	Abonnement résident		Gratuit	
		Abonnement non résident		25 \$ / année	
		Remplacement de carte perdue ou brisée		Gratuit	
		Pénalité de retard		Gratuit	
		Livre perdu / endommagé sévèrement		Livre adulte : 49 \$ Livre jeune: 33 \$ Livre audio: 49,50 \$	La personne responsable de la bibliothèque jugera si le livre doit être remplacé ou réparé et l'usager devra payer les frais applicables.
		Livre endommagé		Livre adulte : 24,50\$ Livre jeune: 15,75\$ Livre audio: 24,75 \$	
Sécurité	Intervention ou incendie	Intervention du service incendie pour un non-résident du territoire municipal (comprenant les véhicules requis et la main d'oeuvre pour un appel)		750 \$	Tarif pour les 3 premières heures Les heures supplémentaires seront chargées au coût réel de la main d'œuvre (incluant les équipes d'entraide et spécialisée) et des véhicules sur l'intervention
		Intervention autres qu'un incendie	Utilisation des véhicules d'intervention (dans tous les autres cas qu'une intervention auprès d'un non-résident du territoire municipal)		
	Camion auto-pompe			300 \$	
	Camion-citerne			300 \$	
	Unité d'urgence			150 \$	
	Embarcation nautique et véhicule remorqueur			300 \$	
	Pick-up seulement			150 \$	
	Frais de la main-d'œuvre		Coût réel des salaires + 35 %		
Entraide et équipes spécialisées		Coût réel + frais d'administration			
		Licence		20.00 \$	Licence gratuite pour un chien guide ou d'assistance

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
publique	Contrôle animalier	Frais de capture, de garde, d'abandon et de traitement.	Médaille perdu	5.00 \$	
			Cueillette animal errant (jour/semaine)	80.00 \$	
			Cueillette animal errant (soir/fds)	120.00 \$	
			Pension par jour	20.00 \$	
			Euthanasie chat	50.00 \$	
			Euthanasie Chien 0 et 24 livres	75.00 \$	
			Euthanasie chien 25 à 50 livres	100.00 \$	
			Euthanasie chien 51 à 75 livres	125.00 \$	
			Euthanasie chien 75 livres et plus	150.00 \$	
			Euthanasie petit animal	25.00 \$	
			Incinération	45 \$ / min ou 1 \$ / livre	
			Saisie d'un animal-ordre agent de la paix	80.00 \$	
			Mise en quarantaine-cueillette et transport	120.00 \$	
			Mise en quarantaine-pension et surveillance	40 \$ / jour	
	Entretien du réseau routier	Remorquage sur une rue avoisinante ou autre		Frais réel + frais d'administration	
		Coupe de bordure et de trottoir		Coût réel + frais d'administration	
		Coupe de pavage		Coût réel + frais d'administration	
		Bornes de recharge en énergie		2 \$ / heure	
	Aqueduc	Raccordement d'une nouvelle entité	Dimension: 3/4 "	1 400.00 \$	Travaux lorsque le sol est gelé: le coût réel des travaux seront chargés au requérant et un dépôt équivalent au coût réel envisagé sera exigé avant le début des travaux.
			Dimension: 1 "	1 600.00 \$	
			Dimension: + 1 "	Coût réel	
		Remplacement d'un compteur d'eau		250.00 \$	
		Réparation d'un compteur d'eau		100.00 \$	
		Déplacer un compteur d'eau		Coût des techniciens requis	66 \$/heure par technicien. C'est la régie de l'AIBR qui gère le personnel requis en fonction de l'ampleur du travail.
		Vérification d'un compteur d'eau		Dépôt de 150 \$	Ce coût sera jumelé aux autres coûts appropriés en cas de dysfonctionnement (remplacement ou réparation) si tel est le cas.
		Localiser une boîte de service		Gratuit	Si introuvable: la machinerie requise pour trouver la boîte de service sera à la charge entière du demandeur.
		Remplacer la tête de boîte de service		80.00 \$	

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Transport, services publics et voirie	Rehausser la boîte de service		100.00 \$		
	Remplacer la boîte de service		700.00 \$		
	Remplacer une vanne		120.00 \$		
	Fixer ou relocaliser le lecteur extérieur		30.00 \$		
	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau		30.00 \$	Coût par opération	
	Autres travaux (exemple: installation d'une borne-fontaine)		Coût réel	Un dépôt peut être exigé. Ce dépôt représente le coût évalué par la régie de l'AIBR pour réaliser les travaux.	
	Service en dehors des heures ouvrables		200.00 \$	Coût forfaitaire et s'ajoute aux frais habituellement chargés pour l'opération demandée	
	Égouts	Raccordement d'une nouvelle entité		100 % contribuable	
		Vérification ou déblocage de raccordement ou un employé municipal.		La Municipalité absorbera tous les coûts si la preuve révèle que l'égout municipal est en problème. Une vérification préalable devra être faite par un plombier accrédité	
	Bris aux équipements municipaux			Coût réel + frais d'administration	
Éviction	Transport et entreposage des biens		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre		
Générales	Feuillet de matrice graphique		Frais de photocopie applicable		
	Copie du plan de zonage		Coût réel + frais d'administration		
	Demande de dérogation mineure		600 \$		
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - sans approbation référendaire		850 \$		
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - avec approbation référendaire		1 300 \$		
	Demande de modification au schéma ou RCI		1 000 \$		
	Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE		1 800 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Urbanisme et mise en valeur	Lotissement	Pour chaque lot, excluant les rues et parcs cédés à la municipalité	30 \$ / lot pour 5 et moins 100 \$ + 5 \$ / lot pour plus de 5 lots	+ la somme à verser en vertu du règlement de lotissement à titre de parc et espace vert
	Construction résidentielle Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale Plus de 3 logements		100 \$ 100 \$ + 50 par log. 150 \$ + 50 par log.	
	Construction autre que résidentielle		100 \$ + 2 \$ du m ² de superficie brute de plancher (max. total de 450 \$	
	Bâtiment accessoire		50.00 \$	
	Permis de chenil		100.00 \$	Renouvelable à chaque année
	Rénovation		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
	Agrandissement		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
	Rénovation autre que résidentiel		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 200 \$)	
	Agrandissement autre que résidentiel		50 \$ + 2\$ du m ² de superficie brute de plancher de l'agrandissement (max. 300\$)	
	Démolition et déplacement		100 \$, sauf les démolitions assujetties au règlement de démolition d'immeuble qui sont de 400\$	Un montant estimé provisoirement à 1000 \$ déposé en garantie afin d'assurer la compensation des dommages peuvent éventuellement être encourus par la municipalité pour tout <u>déplacement</u> de bâtiment sur la voie publique

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Permis et certificats	Branchement d'aqueduc et d'égout (installation ou remplacement)		50.00 \$		
	Aménagement d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines		50.00 \$		
	Installation septique		50.00 \$		
	Changement d'usage		50.00 \$		
	Bâtiment ou usage temporaire		50.00 \$		
	Enseigne permanente ou temporaire (construction, transformation, remplacement, déplacement ou réparation)		50.00 \$		
	Travaux d'aménagement en milieu riverain		200.00 \$		
	Construction d'un mur de soutènement privé à l'extérieur de la rive		50.00 \$		
	Clôture		50.00 \$		
	Piscine creusée		50.00 \$		
	Piscine hors terre		50.00 \$		
	Utilisation de la voie publique		50.00 \$		
	Coupe des arbres		50 \$, sauf frêne gratuit		
	Travaux de remblai et déblai ou l'aménagement d'un lac artificiel		50.00 \$		
	Renouvellement d'un permis ou certificat		Tarif du permis initial		
	Demande de modification d'un permis ou certificat assujetti au PIIA ayant déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil		50.00 \$		
	Permis de colportage		100.00 \$		
		Permis sans fermeture de rue une demi-journée		200.00 \$	
		Permis sans fermeture de rue une journée		300.00 \$	
		Permis avec fermeture de rue par intermitence (par jour)		450.00 \$	
	Permis avec fermeture de rue partielle ou complète (par jour)		650.00 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Permis de tournages cinématographiques	Utilisation des services des employés municipaux ou/et d'équipement municipal	Coût réel ou ceux prévu à d'autres sections du présent règlement	
		Location d'un parc ou espace extérieur municipal	21,74 \$ / heure	
		Tournage dans les édifices municipaux (par jour)	Tarifs de location selon le présent règlement + 15 %	
	Vente de garage		25.00 \$	Une vente annuelle de garage sera permise sur l'ensemble du territoire de la Municipalité la première fin de semaine de juin et de septembre de chaque année et ce, sans l'obtention d'un permis préalable à cet effet.
Location de salle et équipements	Salle du Conseil pour un résident pour un non résident pour un OSBL		100 \$ 150 \$ gratuit	Le coût est valide pour chaque jour de location
		Location d'équipement (tables et chaises)	Gratuit	Possible uniquement pour les organismes locaux reconnus
	Activité au gymnase de l'école St-Denis géré par un bénévole (adulte et enfant)		Session de 8 semaines : 28 \$	Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité Le coût des activités est taxable pour les adultes Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 % Les remplaçants non-inscrits doivent payer 4 \$ par soir de remplacement
			Session de 10 semaines : 35 \$	
			Session de 12 semaines : 42 \$	
	Vie active		Gratuit	
	Soccer extérieur		U4 30 \$ U6 60 \$ U8-U10-U12-U14 75 \$	Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 %
	Activité nécessitant un entraîneur (tabata, zumba, etc)		Session de 8 semaines : 72 \$	Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité Le coût des activités est taxable pour les adultes Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles) : + 15 %
			Session de 10 semaines : 90 \$	
			Session de 12 semaines : 108 \$	
Activité enfant nécessitant un entraîneur (12 ans et moins)		Session de 8 semaines : 64 \$	50% de rabais pour les enfants supplémentaires d'une même famille inscrits à la même activité Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité	
		Session de 10 semaines : 80 \$		

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Loisirs et culture				Session de 12 semaines : 96 \$	Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 %
		Prêts à rester seuls ou Gardien avertis		65.00 \$	
		Autres activités ponctuels		1/10 de 120 % du coût réel par participant	
	Évènements municipaux	Souper méchoui		Adulte : 30 \$ Enfant : 20 \$	
		Souper spaghetti		Adulte : 20 \$ Enfant : 10 \$	
		Location de kiosque lors d'un évènement		20 \$	
		Location d'espace pour vente de nourriture lors d'un évènement		100 \$ par jour	
	Camp de jour	Régulier ou thématique (5 jours/semaine)		1er enfant : 70 / semaine 2e enfant : 60 / semaine 3e enfant : 55 / semaine	
		Régulier ou thématique (4 jours/semaine)		1er enfant : 60 / semaine 2e enfant : 50 / semaine 3e enfant : 45 / semaine	
		Chandail de camps		20 \$	
		Sortie		Entre 25 \$ et 55 \$	Le coût sera déterminé par la compagnie responsable du camp de jour
		Service de garde		35 \$ / semaine par enfant	Frais de retard: 5 \$ / minutes
	Vente lors d'évènement ou activité de la Municipalité	Bière avec ou sans alcool		5.00 \$	
		Bière de microbrasserie		7.00 \$	
		Verre de vin ou sangria		6.00 \$	
		Prêt à boire		6.00 \$	
		Boisson avec alcool fort		5.50 \$ + 2 \$ par oz d'alcool supplémentaire	
		Shooter (1 oz)		3.00 \$	
		Liqueur et eau gazéfiée		2.50 \$	
		Thé, café, chocolat chaud		2.00 \$	

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
		Jus		1.50 \$	
		Hot dog / grill cheese		2.50 \$ chaque	
		Chips, popcorn		3.00 \$	
		Autre		3 x le coût réel, arrondi au dollar le plus élevé	
Autres	Hygiène du milieu	Bac roulant pour les déchets (360 litres)		122.00 \$	Un bac pour les matières recyclables et un pour les matières organiques est fourni gratuitement pour les nouvelles constructions de bâtiment principal sur un terrain vacant. Ces bacs sont liés à l'immeuble et non au propriétaire. Le coût de remplacement d'un bac devra être assumé par le propriétaire peu importe la raison du remplacement.
		Bac pour les matières recyclables (360 litres)		122.00 \$	
		Bac pour les matières organiques (240 litres)		110.00 \$	
		Roues et essieu		16.00 \$	
		Couvercle de bac - Noir ou bleu Couvercle de bac - Brun		35\$ 20 \$	
	Mariage et union civile (par le maire ou un représentant)	Au bureau municipal		-	
		Dans un autre bâtiment municipal		308.00 \$	
		Autre lieu sur le territoire de la municipalité		411.00 \$	